



# INFO Sden NORD N° 141

Syndicat Départemental de l'Éducation Nationale  
BOURSE DU TRAVAIL  
Rue Geoffroy St Hilaire 59042 LILLE CEDEX  
Tél. 03.20.52.56.55  
Directrice de publication : Liliane MORTIER  
Périodique au prix de 0,30 €  
N° CP 1106 S 05884 - Imprimé par nos soins.

DISPENSÉ DE TIMBRAGE Lille Moulins

PRESSE

Distribuée par LA POSTE

Déposé le : mardi 08 février 2005

## Sommaire

### Édito

Page 1
Solidarité tsunami
Page 2
Info HORS-CLASSE
Page 3
Boycott du CTPD
Page 4
Déclaration CTPD et Échos des Établissements
Page 5
Lectures conseillées
Page 6
<u>7ème Congrès du SDEN CGT</u>
Modalités pratiques
Page 7
Ordre du jour du Congrès
Page 8
Candidature à la CE
Page 9
Proposition d'amendement
Page 10
Projet d'orientation
Pages 11 à 16
Échos du BO
Page 17
Affiche grève du 25 février
Page 18

## Édito

Notre 7ème congrès départemental va se tenir à Armentières les **jeudi 24 et vendredi 25 mars**.

Ce numéro d'Info-Sden publie le **projet de document d'orientation**, texte que les délégués au congrès auront à voter. Chaque syndiqué se doit de le lire et le discuter dans le cadre des réunions de section préparatoires au congrès. Nous avons fait le choix d'un document d'orientation centré sur la question de l'outil syndical, un outil qu'il nous faut améliorer pour mener la bataille revendicative. Le calendrier est serré, après les vacances (qui donne le temps de lire les documents !) nous avons un mois pour cette discussion. Vous trouverez dans ce journal la feuille à utiliser pour vos **amendements** (individuels ou de section), feuille qu'il faudra retourner **au plus tard la veille du congrès**.

Par ailleurs, notre congrès coïncide cette année avec le **Congrès de l'UNSEN**, prévu début mai. Nous y consacrerons la séance de l'après-midi de notre deuxième jour de Congrès. Les 4 résolutions en débat ont été publiées dans *Perspectives* de janvier (nous les commander au besoin). Les amendements (individuels ou de section) devant être votés par le SDEN, ces amendements sont à retourner au syndicat **au plus tard le jour de l'ouverture du congrès du SDEN**.

Enfin, la période qui s'ouvrira au retour de ces vacances sera également marquée par **la lutte**: lutte contre les suppressions de postes (ou les non-crétions dans le 1er degré), lutte contre les fermetures de filières et de classes. Dès la semaine de rentrée, les organisations syndicales, unanimes, ont voulu placer une date de grève et manifestation, une initiative de convergence des actions entreprises d'ores et déjà dans les établissements. Réussissons cette grève académique !

William ROGER, Secrétaire Général du SDEN CGT Nord

Contre la saignée  
des postes :

**GREVE ACADEMIQUE  
le vendredi 25 février**

**Manifestation Régionale  
à Lille — 15 h  
Porte de Paris**

# Solidarité avec les victimes du tsunami

## 1 euro par syndiqué

### TSUNAMI: DE LA SOLIDARITE HUMANAIRE A LA SOLIDARITE DE LUTTE !

Plus de 250.000 morts (500 morts encore découverts chaque jour en Indonésie !), plus de 35 nationalités victimes, plus de 5 millions d'enfants, d'orphelins, de femmes, de vieillards et d'adultes blessés, de sans abri, tel est la tragédie macabre qui résulte du raz de marée dans l'océan indien. C'est l'équivalent en nombre de morts de la bombe atomique lancée sur Hiroshima par l'armée états-unienne. C'est l'équivalent de 50 fois les victimes tout aussi innocentes des attentats terroristes du World Trade Center.

Spontanément, le « *raz de marée* » solidaire des peuples a déferlé en réaction aux images insoutenables. Non seulement sur place là bas, c'est la solidarité des pauvres aux pauvres, mais c'est aussi la solidarité des pauvres des pays riches : des prisons, des quartiers populaires, des usines, les SDF, les travailleurs précaires, les chômeurs et les Sans Papiers.

Cette formidable solidarité populaire spontanée a aussi pris de court les « *grands dirigeants* » politiques et économiques du monde, qui se sont joints avec quelques jours de retard au concert médiatique de la « solidarité » en organisant sous l'égide de l'ONU le « *sommet* » de Djakarta. A cette occasion, même l'Onu a été obligée de préciser que « *les promesses des dirigeants du monde doivent être tenues* ». En effet, en Iran, en Turquie, au Bangladesh, les « *promesses sont restées lettres mortes* ».

Cette tragédie révèle un état incroyablement inégalitaire du monde :

- Il existe un système de sismométries sur des bouées flottantes. Une seule de ces bouées coûte 250.000 dollars (183.000 euros) et quelques bouées auraient suffi pour sauver des milliers et des millions de vies humaines. C'est ainsi que 15 minutes après le tsunami, l'Administration Océanographique et Atmosphérique Américaine (NOAA) avertissait la base navale militaire des USA de l'île de Diego Garcia. C'est seulement après ces énormes pertes en vie humaines que l'on semble avoir découvert le besoin d'un système d'alerte anti-tsunami dans cette région du monde...
- Le nombre important de morts est déterminé en partie, en plus de la violence de la secousse, par la

La Commission Exécutive a décidé d'apporter la solidarité du **SDEN CGT Nord** aux victimes du tsunami dans l'Océan Indien, en versant une somme équivalente à **1 euro par syndiqué**.

Ce versement a été fait à **l'Avenir Social**, association d'entraide et de solidarité de la CGT, avec la demande que cet argent soit adressé à des organisations des pays touchés par le tsunami travaillant dans le secteur éducatif (contact avec le secteur international de la FERC pour le partenariat avec les syndicats des pays touchés)

pauvreté. C'est ainsi qu'il y a eu 10.000 morts à Mexico en 1985, plus 50 morts à Los Angeles en 1994, 6.500 à Kobé au Japon en 1995, plus de 40.000 à Izmit en Turquie, plus de 25.000 en Iran, etc.

On salue l'élan d'humanité et de solidarité des « *pauvres* » aux « *pauvres* ». C'est **réconfortant de voir que, malgré « l'individualisme » que l'idéologie patronale distille pour formater la société à son image, les valeurs sociales collectives demeurent fortes**. Celle des enseignants que nous sommes va avant tout aux enfants et à l'école. Notre action ne nous fait pas oublier qu'en tant que syndicat, nous devons aussi **exiger que les patrons mettent la main à la poche pour payer les réparations, indemniser les victimes, annuler la dette et les intérêts usuriers que subissent les pays « pauvres »**.

Roland DIAGNE,  
Membre de la CE

### Traité constitutionnel européen

Nous avons déjà rendu compte dans un numéro précédent d'INFO-SDEN de l'appel du SDEN CGT Nord au rejet de ce Traité constitutionnel (Conseil Syndical départemental du 29/11/04).

Le débat démocratique au sein de notre Confédération s'est poursuivi, à tous les niveaux. L'UNSEN s'est prononcé pour le NON lors de la CE nationale du 14 janvier. La FERC a pris une position similaire le 21 janvier.

Le CCN (le Comité Confédéral National) de la CGT vient de voter également le 3 février un appel à rejeter le Traité constitutionnel, fixant ainsi la position de la Confédération CGT.

La place nous manquant dans ce numéro, nous publierons début mars la déclaration (3 pages) adoptée par la CE du SDEN CGT Nord le 18 janvier, qui explicite les raisons de notre appel à repousser ce traité nuisible pour les travailleurs.

**Informations - Hors classe**

Comme vous le savez, les modalités d'accès à la Hors classe sont modifiées cette année. Vous n'avez plus à effectuer de demande. L'impulsion donnée par notre administration de tutelle dérive vers l'individualisation et l'arbitraire !

Bien que nous nous opposions aux nouvelles directives, il nous semble nécessaire de vous informer pour ne pas vous pénaliser. *Des informations sur les éléments du nouveau barème seront publiées dans l'Info-URSEN.*

**Qui est concerné ?**

Tous les personnels ayant atteint le 7<sup>ème</sup> échelon au 31 août 2004, y compris ceux qui sont stagiaires dans un autre corps. Les professeurs certifiés et les profs d'EPS doivent justifier de **7 ans de services effectifs dans leur corps** (ou en position de détachement).

**Que devez-vous faire aujourd'hui ?**

→ **2 choses :**

- **Renseigner votre CV**
- **Transmettre vos diplômes**

*Renseignez votre CV sur Iprof – (bv.ac-lille.fr/)*

C'est à partir de ce CV que sera évalué votre parcours professionnel. À part égale par le Chef d'établissement (sur 20) et l'IPR ou l'IA (sur 20) à partir de critères différents.

Comme il est difficile de mémoriser exactement tous les aspects d'une carrière, préparez votre dossier administratif personnel avant la saisie. !

- Inscrivez la première initiale de votre prénom suivie

de votre nom, le tout en minuscules et sans espaces (des homonymes existent, vous ajouterez un 1 ou un 2 en fin de saisie),

- Entrez votre numéro de NUMEN,
- Entrez les données sous les différents onglets.

En fin de saisie, veillez à sauvegarder vos données et à les imprimer !

*Attention: Le bureau virtuel académique a déjà été vidé de son contenu fin décembre ! Si vous avez renseigné votre CV avant, il vous faut tout recommencer.*

À vos claviers !

**URGENT: Remontez vos diplômes au Rectorat**

Les diplômes restent un élément du barème.

Toutes les copies de vos diplômes (en particulier le plus élevé) doivent être transmises à la DPET ou à la DAPEC, sous couvert des chefs d'établissement,

**avant le vendredi 25 février 2005.**

Attention, si vous ne transmettez pas les documents, vos diplômes risquent de ne pas être pris en compte dans le barème.

cf. le tableau indicatif ci-dessous.

Pour les certifiés, CPE et les profs d'EPS		Pour les PLP	
Maîtrise	3 points	Bac + 2	4 points
DEA	5 points	Bac + 3	6 points
Doctorat	10 points	Bac + 4	8 points
Points non cumulables		Points non cumulables	



## Annnonce du boycott du Comité Technique Paritaire Départemental du 21 janvier

### Déclaration commune Sden-CGT, FSU, Sgen-CFDT, Unsa-Éducation

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

J'interviens ici au nom de toutes les organisations syndicales qui siègent dans ce CTPD, pour vous faire part de nos plus vives inquiétudes pour l'avenir du service public d'éducation.

Les documents fournis pour la préparation des diverses instances paritaires et les annonces faites au CTPA (comité technique paritaire académique) du 13 janvier prévoient la suppression de 940 postes dans l'Académie de Lille à la rentrée 2005. C'est le résultat local de la décision gouvernementale de supprimer des milliers d'emplois [...] : 895 postes dans le second degré dont 263 dans les collèges du Nord et 170 dans les collèges du Pas-de-Calais [...], 40 postes d'administratifs [...] (et) aucune création en personnels techniques et ouvriers bien que l'Académie souffre d'un déficit de postes, 5 postes 1/2 dans les CDI.

Dans les écoles primaires et maternelles, aucune création alors que l'on prévoit une augmentation d'effectifs de 1420 élèves [...].

Pour la première fois en 2004, la scolarisation des 2-3 ans en maternelle a baissé dans le public, malgré une hausse démographique : c'est la diminution de l'offre qui est en cause.

Aucune création en personnel de santé scolaire et de services sociaux. Où sont les postes promis par Monsieur Fillon, notamment les postes d'infirmières scolaires ?

La disparition des étudiants-

surveillants se poursuit et les aides éducateurs en fin de contrat ne sont pas remplacés en nombre suffisant par des Assistants d'éducation dont nous contestons toujours le statut.

[...] La baisse démographique est une fois de plus utilisée pour justifier ces retraits, mais vos propres statistiques montrent que les objectifs ne sont pas seulement comptables : dégradation du H/E et du P/E, remontée des effectifs par division, suppression progressive des IDD sans rétablissement des horaires disciplinaires, retrait des postes supérieur en % à la baisse démographique, absence de créations, là où les effectifs croissent, désengagement de l'État en maternelle et transfert vers les collectivités locales. Ce sont bien les conséquences de choix politiques que nous dénonçons.

Les emplois ne sont considérés que comme des variables d'ajustement budgétaire et non comme des moyens pour l'amélioration du service public.

Le gouvernement a fait le choix de casser le service public d'éducation. Une partie des retraits est justifiée par la disparition d'enseignements (certaines options et les langues anciennes sont en première ligne) et le projet de loi Fillon permettra d'amplifier encore cette casse de l'emploi au détriment des élèves et de leur réussite, des personnels et de leurs qualifications.

Cette politique ne prend pas

en compte le contexte socio-économique défavorable de la région :

Nos établissements accueillent, plus qu'ailleurs, une population très défavorisée. La scolarisation des 2 ans est en diminution, les effectifs des classes augmentent. C'est scandaleux surtout que dans le même temps, l'accueil des 2-3 ans a progressé dans le privé.

Les résultats aux différentes évaluations des élèves au Brevet et au Bac, nous placent au-dessous des moyennes nationales et les taux de réussite baissent d'année en année.

Les organisations syndicales veulent une autre politique permettant de rendre effective une véritable ambition pour les jeunes et le service public. Elles réclament un plan d'urgence pour répondre aux besoins. Elles exigent l'abandon du projet de loi Fillon, qui ignore les attentes exprimées lors de multiples débats, et l'ouverture d'une véritable négociation pour élaborer une loi garantissant l'avenir de tous les jeunes. Elles revendiquent une politique des services publics répondant aux besoins de la société et dans ce cadre le rétablissement et la progression du pouvoir d'achat.

**Nous ne pouvons accepter la casse du service public d'éducation. C'est la raison du boycott du CTPD; la très forte mobilisation des personnes hier (jeudi 20 janvier), montre clairement cette volonté de préserver cet outil de la démocratie.**



## Déclaration du Sden-CGT au Comité Technique Paritaire Départemental du 25 janvier 2005

Le Sden — CGT pourrait reprendre exactement ce qui a été dit au nom de toutes les organisations syndicales à la première réunion du CTPD le 21 janvier 2005.

Nous pourrions aussi répéter mot pour mot notre déclaration au CTPD du 26 janvier 2004. Mais nous allons être brefs.

D'année en année le rapport s'aggrave :

En 2003, un poste était supprimé pour 23 élèves en moins,

En 2004, c'était un poste pour 15 élèves en moins,

Et en 2005, c'est un poste pour 9 élèves en moins.

Le plus incroyable, c'est le premier degré où il n'y a aucune création alors qu'il y a 1420 élèves en plus.

Vous comprendrez que le fameux argument de la « baisse démographique » a fait long feu.

Il est malheureusement très clair que nous assistons à la casse du service public d'Éducation. Il suffit pour s'en convaincre, d'écouter la radio ou de regarder la télévision. Jamais les publicités, les émissions vantant les services de cours particuliers n'ont été aussi nombreuses.

La marchandisation de l'Éducation commence à se mettre en place. Les recommandations de l'OCDE pour restructurer les services publics sont en train de devenir une réalité.

Le « socle commun » de Monsieur Fillon sera le minimum éducatif vital assuré par le service public. Ceux qui auront les moyens sortiront leur carte bancaire pour permettre à leurs enfants de suivre tous les cours que le public n'assurera plus ou mal.

**À la CGT, nous exigeons que l'Éducation soit une priorité nationale et un service public digne de ce nom.**

### Échos des Établissements

William ROGER

#### GRÈVE à SÉVIGNÉ Tourcoing le lundi 31 janvier contre les suppressions de postes

À l'annonce de la fermeture de 3 classes et demi (il ne resterait plus que 3 secondes au lycée général, mettant en péril l'avenir du Lycée et le LP se viderait de ses sections tertiaires !) qui aboutirait à la suppression de 10 postes, **la réaction a été forte** : une AG organisée à l'initiative des organisations syndicales (dont la CGT) a décidé d'une **journée de grève**. Le jeudi 4, les personnels ont été reçu au Rectorat. Ils restent mobilisés.

Cette réaction — que les collègues ont su fortement médiatiser — n'est que le signe avant-coureur de ce qui pourrait bien être (qui doit être !) une rentrée chaude après les vacances de février ! Car Sévigné est loin d'être un cas isolé ! Ce sont 895 postes qui vont être supprimés dans l'Académie !

**La grève académique du vendredi 25 février doit être un important moment d'action réunissant l'ensemble des établissements et des collègues.**

#### DHG, ça tombe et ça fait mal !

La DHG (dotation horaire globale) est tombée dans les établissements, d'abord dans les collèges, puis la semaine suivante dans les lycées et LP, confirmant la réduction drastique des moyens accordés à l'Éducation Nationale dans le budget 2005. *[Nous avons envoyé aux secrétaires de section des établissements les informations que nous possédions concernant la DHG; appelez le syndicat en cas de problème de lecture de ces documents].*



## Lectures conseillées...

### **Spécial Louise Michel**

En ce mois de janvier 2005, diverses manifestations ont commémoré le **100ème anniversaire de la disparition de Louise Michel**, dont tant d'écoles portent le nom.

« *Je ne veux pas être défendue. J'appartiens à la révolution sociale. Si vous n'êtes pas des lâches, tuez-moi* » disait Louise Michel le 16 décembre 1871 au conseil de guerre chargé de la juger après l'écrasement de la Commune.

Comme chacun le sait Louise Michel est une femme de combat sur les barricades de la Commune. C'est donc à travers elle que la Commune constitue une étape décisive dans le combat pour l'émancipation des femmes.

Les militants de l'association *Les amis de la Commune* définissent Louise Michel comme une femme résolument « *antiraciste, anticolonialiste et humaniste* ». Pour avoir défendu ces valeurs, Louise Michel est emprisonnée à plusieurs reprises. Malgré la répression, elle ne dévie pas. Tout son être est tendu vers l'avènement d'une société basée sur la justice, le progrès social et la démocratie. Son hostilité à toute forme de pouvoir, qu'elle juge mauvais en lui-même, l'amène à l'anarchisme.

#### **Pour mieux la connaître, vous pouvez lire :**

*La Vie ardente et intrépide de Louise Michel*, Fernand Planche (éditions Tops-Trinquier)

*La vierge rouge*, autobiographie et *Je vous écris de ma nuit*, correspondance, Xavière Gauthier (éditions de Paris)

*Georges et Louise*, Michel Ragon (éditions Albin Michel)

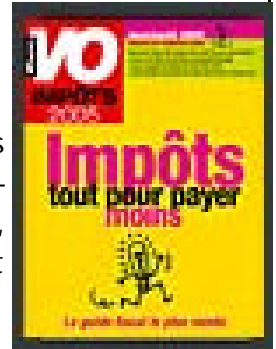
#### **Et de Louise Michel:**

*Mémoires* (éditions Tribord) *La Commune : histoire et souvenirs* (éditions La Découverte) *Le livre du bagne* (éditions des Presses Universitaires)

### **Rappel VO Impôts**

VO impôts, c'est le guide fiscal le plus vendu en France. Et c'est un guide de la CGT.

D'ores et déjà, vous pouvez passer commande au syndicat, en nous contactant par tous les moyens .



### **Délitement social en France...**

Point n'est besoin de nous interroger sur la pertinence du parallèle entre le prix du m<sup>2</sup> dans un quartier et le profil des élèves accueillis dans les établissements de proximité. Chacun d'entre nous vit ça, par le menu, au travers de la « carte scolaire ».

Dans le manuel proposé à la lecture, deux géographes : Christophe Guilluy et Christophe Noyé, vont plus loin, cartes à l'appui et nous proposent un éclairage instructif du phénomène.

Embourgeoisement des villes, précarisation des couches populaires et intermédiaires de plus en plus fixées ou rejetées en banlieue, ghettoïsation conduisent un délitement social qui s'illustre par le vote extrême, l'abstentionnisme, le communautarisme, les violences

**Atlas des nouvelles fractures sociales en France,**

**Christophe Guilluy, Christophe Noyé (éditions Autrement)**

## 7 ème Congrès du Sden — CGT 59

24 et 25 mars 2005

### Modalités pratiques

Lieu du Congrès:

Salle Carnot - rue Sadi Carnot à Armentières

*(en plein centre-ville — un plan précis sera envoyé ultérieurement à chaque section syndicale avec la fiche d'inscription et le mandat pour autorisation d'absence)*

### DÉLÉGUÉS

La Commission Exécutive a retenu la règle suivante pour déterminer le nombre de délégués pouvant représenter leur section syndicale

#### BASE = NOMBRE D'ADHÉRENTS EN 2004

- **1 délégué minimum par section** ⇒ 1 syndiqué isolé dans un établissement est donc délégué de droit; de même une section de moins de 5 syndiqués a droit à 1 délégué.
- Au-delà, c'est **1 délégué par tranche de 5 syndiqués**, la dernière tranche entamée valant pour une tranche complète.
- Les membres de la Commission Exécutive sont statutairement participants au Congrès. Ce sont des membres de droit.

Les délégués devront être **à jour de leurs cotisations au 28/02/2005, y compris pour l'année 2004** (12 timbres payés, sauf pour les adhérents en cours d'année).

Mise à jour possible des cotisations jusqu'à la veille du Congrès.

### VOTES

La Commission Exécutive a retenu de fixer le **nombre des voix par section en fonction des timbres payés au SDEN — CGT durant les années 2002/2003/2004**.

### FRAIS

- Les frais de transport seront remboursés sur la base de 0,15 € du km (les regroupements des délégués par voiture sont fortement souhaités).
- La participation des congressistes aux deux repas du midi s'élèvera à 7 € 50 (le reste du prix du repas est pris en charge par le syndicat).
- Les délégués les plus éloignés du lieu du Congrès peuvent demander à être hébergés pour la nuit du jeudi au vendredi.

# 7 ème Congrès du Sden — CGT 59

24 et 25 mars 2005

## Ordre du jour

<i>Jeudi 24 mars</i>		<i>Vendredi 25 mars</i>	
8 h 00	Accueil — inscription	8 h 30	<b>Rapport financier</b>
9 h 00	Ouverture du Congrès Élection du bureau du congrès et des commissions	9 h 00	Rapport de la Commission de contrôle financier - <b>Débat</b>
9 h 30	<b>Rapport introductif</b> William ROGER	10 h 00	<b>Vote sur le bilan financier</b> — pause
10 h 15	Pause Conférence de presse	10 h 15	Rapport de la commission des mandats
10 h 30	<b>Discussion générale</b>	10 h 30	Rapport de la <b>commission des candidatures à la CE</b>
12 h 30	Apéritif puis Repas (chez un traiteur en ville)	10 h 45	<b>Discussion sur la CE</b>
14 h 30	<b>Présentation du bilan d'activité et du document d'orientation</b>	12 h 30	Vote de la Commission Exécutive
15 h	Discussion sur le bilan et sur le document d'orientation	12 h 45	Apéritif puis Repas (chez un traiteur en ville)
17 h	<b>Vote du bilan d'activité et du document d'orientation</b>	14 h 30	<b>Discussion des 4 résolutions pour le Congrès de l'UNSEN</b>
17 h 15	Pause (fin des travaux) - réunion des commissions	16 h 45	Intervention de clôture
18 h / 20 h	Conférence-débat avec un invité (à définir)	17 h	Fin du congrès
20 h	<b>Repas fraternel</b> en ville à Armentières		

# 7ème Congrès du Sden – CGT 59

Candidature à la Commission Exécutive

24 et 25 mars 2005

Extraits des statuts du Sden CGT 59

Art. 5 « Le congrès du Sden est l'instance souveraine du syndicat. Il adopte démocratiquement l'orientation, le programme d'action du syndicat. Il élit la Commission Exécutive. »

Art. 10 « Les candidats à la Commission Exécutive (C. E.) sont présentés par les structures de base que sont les sections syndicales des établissements et par la Commission Exécutive sortante. La C. E. assure avec le bureau du Sden, la direction du syndicat. Elle se réunit, si possible, une fois par mois ».

Établissement

NOM \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse	CP	Ville



Corps et Grade	Discipline	Date d'adhésion au SDEN	Date de naissance

**Déclare candidater pour être membre de la Commission Exécutive**

Proposition individuelle

Proposition de la section

Date et signature du candidat

Date et signature du secrétaire de section

# 7ème Congrès du Sden — CGT 59

**Proposition d'amendement**  
*(à retourner avant le 23 mars)*

**24 et 25 mars 2005**

NOM \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Section syndicale \_\_\_\_\_

Amendement proposé par la section                      oui                       non

Amendement proposé à titre individuel                      oui                       non

N° de la page	Partie	Sous-titre n°	Paragraphe n°

## Texte de l'amendement proposé et explication



7ème Congrès  
SDEN CGT 59

24/25 mars 2005

# *Pour la construction d'un syndicalisme efficace pour les travailleurs de l'Éducation Nationale*

1. Le paysage syndical dans l'Éducation Nationale est historiquement marqué par le poids du syndicalisme dit « autonome » (l'ex-FEN, ne syndiquant pas au-delà du secteur de l'Éducation Nationale) et, pour l'UNSEN-CGT, par l'ouverture récente de son champ traditionnel de syndicalisation (le corps des PLP) à l'ensemble des catégories de personnels. Il en résulte pour la CGT aujourd'hui une présence modeste par rapport au volume considérable de personnels d'enseignement et d'éducation entrant dans notre champ de syndicalisation : pour le département du Nord, **le SDEN CGT syndique 2% de ces personnels**.
2. Ce chiffre modeste est à apprécier dans un paysage global où le taux de syndicalisation en France – tous syndicats confondus – est extrêmement bas : **8,2%, secteurs publics et privés confondus**. Ainsi même dans l'Éducation Nationale, tous syndicats confondus, il existe encore beaucoup d'endroits où il n'y a pas ou peu de syndiqués présents, et en tout cas pas ou peu de vie syndicale.
3. **La CGT**, syndicat de classe et de masse, riche de son dynamisme interprofessionnel, force de propositions revendicatives offensives, **a toute sa place dans l'Éducation Nationale** pour développer la syndicalisation et les luttes.
4. Le rôle du syndicalisme dans la défense des intérêts individuels et collectifs des salariés et dans la conquête de droits nouveaux est une réalité, confirmée par des avancées historiques en matière d'emploi, de conditions de travail, de salaire, de retraite, de protection sociale... La remise en cause des acquis nécessite aujourd'hui, plus que jamais, l'engagement individuel et collectif de tous les salariés pour organiser, à partir du lieu de travail, une action efficace de défense et de contre-offensive.

## **I. L'importance de la syndicalisation**

5. Se syndiquer est un atout majeur pour être plus fort. **Du lieu de travail au niveau national en passant par l'échelon départemental (et régional)**, se syndiquer est la condition de l'activité revendicative, de la construction du rapport de forces nécessaire à l'aboutissement de nos revendications.
6. Si le développement de l'activité revendicative passe par la syndicalisation, la syndicalisation passe aussi par le développement de l'activité revendicative.

### **A. La création du rapport de forces**

7. Pour peser face à l'administration (chef d'établissement, IA, Rectorat...), il importe de ne pas rester isolé. Le syndicat est une force collective.
8. Cette force se matérialise par le regroupement sur le lieu de travail des syndiqués (en section syndicale) qui doivent donc se connaître et s'épauler. Elle se matérialise aussi par l'appui apporté par la direction du syndicat départemental (SDEN) et les militants aux syndiqués.
9. Face aux pouvoirs publics, la création d'un rapport de force favorable à la satisfaction de nos revendications passe par la réussite des grèves et manifestations. Le syndicat est un outil pour construire ces mobilisations essentielles.

10. Or le syndicat ne peut créer ce rapport de force, réussir ces mobilisations sans les syndiqués qui en sont les maillons essentiels. Cela nécessite une transmission et une remontée efficace de l'information, par tous les moyens (bulletin syndical routé, téléphone, messagerie électronique...).
11. La construction du rapport de force nécessite également une politique financière qui ne se limite pas à la seule collecte des cotisations (garantie de notre indépendance syndicale). Cette politique financière doit être définie collectivement, en lien avec les orientations du syndicat, afin d'anticiper et de dynamiser la réponse aux besoins de l'activité revendicative.
12. Si le syndicat ne peut réussir les mobilisations sans les syndiqués, il ne peut non plus s'épargner la construction des convergences avec les autres organisations syndicales en vue d'étendre le mouvement revendicatif de masse.
13. Le SDEN doit aussi permettre aux personnels retraités de prendre toute leur place dans l'élaboration des orientations et l'animation des luttes.

### **L'audience électorale : un aspect du rapport de force**

14. Vis à vis de l'administration, nous avons tendance à « peser » dans le rapport de forces ce que nous « pesons » sur le plan électoral. D'où **l'importance à accorder aux élections paritaires**, qui reviennent tous les 3 ans [les prochaines en décembre 2005].
15. Ces élections ne concernent que les titulaires, ce qui nous handicape, le SDEN CGT ayant traditionnellement un grand nombre de syndiqués non-titulaires. Quoi qu'il en soit, vu l'enjeu de représentativité, la mobilisation pour faire connaître la CGT à l'ensemble des personnels enseignants et d'éducation (et faire gagner au vote CGT) doit être une priorité pour tous les syndiqués, titulaires ou précaires.
16. Il faut cependant relativiser l'impact de l'audience électorale :
  - Notre influence dépasse notre score électoral dans l'Éducation Nationale, car nous sommes 'portés' par l'image de la CGT, sa capacité d'organisation de lutte et sa place de **première confédération syndicale tous métiers confondus**.
  - Au-delà de toute représentativité, ce qui compte toujours dans une discussion avec l'administration, c'est notre pugnacité, notre ténacité, notre capacité à maîtriser les dossiers et à mettre en mouvement les personnels.
17. Réussir les élections professionnelles, c'est donner au syndicat des moyens durables pour fonctionner : les décharges syndicales – élément essentiel pour permettre au syndicat d'avoir une activité permanente – sont calculées sur la base des résultats électoraux.

### **B. La place du syndiqué au SDEN CGT Nord**

18. Département d'émigration, nous « donnons » chaque année de nombreux personnels (et donc de syndiqués) aux académies du sud de la France. Par ailleurs, les très nombreux départs à la retraite de la génération des baby-boomers – génération plus fortement syndiquée que les générations actuelles – font baisser mécaniquement le nombre de nos syndiqués actifs. Ne serait-ce que pour maintenir notre taux de syndicalisation, nous sommes donc contraints de **redoubler d'efforts chaque année pour syndiquer de nouveaux personnels**.

#### **a. Apporter une attention à chaque syndiqué**

19. Faire de nouveaux syndiqués doit être une priorité de tout le syndicat et non pas seulement de sa direction. Pour briser l'isolement, pour être plus nombreux sur le lieu de travail, chaque syndiqué doit promouvoir la syndicalisation auprès de ses collègues.

20. Notre effort doit se porter en particulier vers les jeunes, notamment en nous investissant davantage dans les lieux qu'ils fréquentent en début de carrière, à savoir les IUFM. D'ores et déjà, notre place de 3ème organisation syndicale lors des élections IUFM montre toutes nos potentialités.
21. On ne peut se contenter de syndiquer de nouveaux camarades sans se préoccuper ensuite de leur entrée dans la vie collective et démocratique du syndicat.
22. Nous devons ainsi améliorer le rapport entre le syndiqué (en particulier le nouvel adhérent) et le syndicat. Cela implique notamment un contact personnalisé entre la direction du syndicat et le nouveau syndiqué, surtout quand celui-ci est isolé dans un établissement.
23. Ce contact personnalisé a pour objectif d'améliorer la connaissance fine des syndiqués, pour non seulement mieux répondre à leurs attentes, mais aussi mieux utiliser les potentiels de chacun.
24. Les retraités ont toute leur place dans l'organisation syndicale. Le SDEN veille à la continuité syndicale en ne laissant aucun camarade quitter le syndicat au moment de son départ en retraite et en aidant la section des retraités.

### **b. La formation syndicale**

25. L'accueil dans le syndicat passe par la proposition du stage syndical d'accueil, qu'il faut populariser, pour donner aux nouveaux adhérents les clefs d'entrée, non seulement dans le syndicalisme CGT, mais aussi dans l'institution Éducation Nationale.
26. Ce stage d'accueil peut se dérouler au siège du syndicat, mais aussi dans d'autres villes du département et dans les établissements au plus près des syndiqués.
27. De la même façon, toutes les formations proposées par le syndicat peuvent se dérouler au plus près du lieu de travail. L'objectif est toujours la participation du maximum de personnes pour avoir des syndiqués formés et donc réellement acteurs de la vie syndicale.
28. Le SDEN se doit de promouvoir un véritable plan de formation syndicale. Le congé pour formation syndicale est un droit essentiel qu'il faut utiliser. Les droits ne s'usent que lorsqu'on ne s'en sert pas.

### **c. Articuler défense individuelle et défense collective**

29. Différentes motivations poussent à la syndicalisation. Parfois, l'adhésion se fait sur la base d'une défense individuelle par le syndicat, ou en prévision d'une telle défense. Cette motivation est légitime : le syndicalisme, c'est la défense des intérêts matériels et moraux des personnels, ce qui inclut évidemment la défense individuelle des syndiqués.
30. Nous soulignons toutefois que les batailles de fond se gagnent collectivement. On est d'autant plus efficace dans la défense individuelle qu'on a réussi à imposer un rapport de force collectif.
31. Nous rappelons que se syndiquer, c'est faire partie d'un collectif ; il n'existe pas le syndiqué d'un côté et le syndicat de l'autre.

## **II. Mieux s'organiser pour être plus efficace**

32. Pour construire le rapport de forces, mener l'activité revendicative, il convient d'avoir une organisation capable de mettre en mouvement, non seulement les syndiqués, mais aussi l'ensemble des personnels. Nous devons fortement améliorer notre organisation.

### **A. la section syndicale : structure de base du syndicat**

33. La section est le regroupement des syndiqués dans un établissement scolaire. Il s'agit bien du « regroupement » des syndiqués, ce qui implique une vie collective.
34. Dans trop d'établissements, la section est devenue purement formelle, car aucun lien n'existe entre les différents syndiqués, qui s'ignorent parfois. Réactiver une vie de section est une priorité pour le SDEN.
35. Nombre de syndiqués sont isolés dans leur école ou établissement scolaire ; pour briser leur isolement, le SDEN CGT Nord cherchera à mettre en place des sections syndicales locales au niveau d'une commune, d'un groupement de communes ou du territoire d'une Union Locale CGT.
36. La section, structure de base du syndicat, est d'abord un lieu d'expression démocratique des syndiqués au plus près de leur lieu de travail : elle discute de l'actualité sociale et de l'activité générale du syndicat. Elle contribue à la réflexion collective du syndicat, ce qui implique un lien permanent avec la direction départementale du SDEN.
37. Elle répartit entre les syndiqués de la section les tâches essentielles du syndicat au niveau de l'établissement : tenue du panneau syndical, préparation des Heures d'Information Syndicale mensuelles en direction de l'ensemble du personnel, relations avec le chef d'établissement et les autres organisations syndicales présentes, relations avec la direction du SDEN et les structures interprofessionnelles CGT locales, éventuellement collecte des cotisations non prélevées automatiquement.
38. Le panneau syndical est la « vitrine » CGT dans un établissement. Aucun nombre minimal de syndiqués n'est nécessaire dans un établissement pour avoir un panneau syndical, la CGT étant reconnue par la loi organisation représentative. Obtenir un panneau syndical doit être la première préoccupation d'un syndiqué, même isolé dans un établissement.
39. L'Heure d'Information Syndicale (HIS) mensuelle sur le temps de travail - un regroupement de 3 heures par trimestre pour le 1er degré - est un droit à utiliser systématiquement. Seules les organisations syndicales peuvent déposer une HIS. L'HIS est destinée à donner une information syndicale aux personnels (et à échanger à partir de cette information).
40. L'HIS ne remplace pas la réunion de la section syndicale qui doit nécessairement la précéder pour avancer les propositions de la CGT et les mettre en débat. La direction du SDEN peut venir aider à l'animation des HIS dans les établissements scolaires.
41. La section syndicale doit développer la syndicalisation dans son établissement. En fonction de ses moyens, elle doit aussi chercher à développer la syndicalisation dans les établissements environnant où n'existe pas de section syndicale SDEN-CGT.

### **B. la Commission Exécutive (CE) : la direction départementale**

42. La CE est la direction du syndicat. Instance délibérative, elle est composée de militants élus par le congrès. Elle prend des décisions dont elle assure la mise en œuvre collective. Elle a une fonction essentielle dans la définition et l'impulsion de l'activité syndicale en fidélité avec les orientations votées par le congrès du syndicat.
43. La CE peut accueillir des militants qui, chargés d'une activité syndicale spécifique, sont susceptibles d'enrichir la réflexion politique et aider à la prise de décisions.

44. Les membres de la CE suivent l'activité des sections syndicales dans un secteur géographique donné ou animent des pôles ou collectifs mis en place par le syndicat départemental pour développer l'activité syndicale dans un champ revendicatif particulier ou en direction de catégories particulières.

### **Les « pôles » ou « collectifs »**

45. Les pôles ou collectifs visent à aider le syndicat dans un champ revendicatif donné (par exemple : la Formation Professionnelle) ou en direction de catégories particulières (par exemple : les précaires).
46. Le syndicalisme, ce n'est pas « faire à la place de... » : il n'y a pas de mobilisation sans l'engagement des syndiqués eux-mêmes.  
Par exemple, il n'y aura pas de mobilisation des précaires ni d'avancée pour les précaires si les précaires du syndicat ne se réunissent pas pour mettre en œuvre (avec l'aide du syndicat) un travail syndical propre.
47. Mieux travailler en direction des catégories implique de la part de la direction du syndicat (donc des membres de la CE) un effort de propagande et un contact régulier sur le terrain. Cela implique d'une part une activité suivie (réunion régulière de pôle) et d'autre part une adaptation des formes de l'activité (par exemple avec des réunions décentralisées dans les bassins, au plus près des syndiqués).

### **C. le lien entre les syndiqués et sections syndicales et la direction du SDEN**

48. Le suivi général et permanent de l'activité du syndicat est assuré par le bureau (secrétariat) du SDEN au siège départemental à Lille. Le secrétariat travaille à partir des décisions prises en CE mais peut néanmoins en prendre de nouvelles pour répondre aux besoins de l'activité. Il lui revient cependant d'en rendre compte à la Commission Exécutive.
49. Le secrétariat départemental impulse l'activité quotidienne du syndicat. Pour jouer son rôle dirigeant, il lui est nécessaire d'être en lien avec l'ensemble de l'organisation, un lien qui doit fonctionner dans les deux sens, de haut en bas comme de bas en haut.
50. Les syndiqués et sections syndicales ont ainsi pour devoir de tenir informée régulièrement la direction du syndicat sur ce qui se passe dans leur établissement, sur les problèmes rencontrés, afin que celle-ci, non seulement puisse apporter une aide, mais surtout puisse avoir une vue concrète d'ensemble de la situation et généraliser pour l'ensemble du syndicat les informations éparpillées et les enseignements à tirer d'un mouvement local.
51. Les outils de communication sont le journal Info-SDEN, qui essaie de relayer l'activité du syndicat en général, mais aussi des sections syndicales et des pôles. La messagerie électronique permet par ailleurs une circulation plus rapide de l'information, aussi bien de la direction du syndicat vers les syndiqués que des syndiqués et sections syndicales vers la direction du syndicat.
52. Dans les sections syndicales, il importe que quelqu'un soit désigné pour les relations avec la direction du syndicat. Par défaut dans les petites sections, il s'agit du secrétaire de la section.
53. La permanence téléphonique au siège du syndicat n'est pas en elle-même une des tâches du secrétariat ; celui-ci s'assure simplement de l'organisation de cette permanence, en lien avec la CE et les militants volontaires. L'objectif est d'arriver à assurer cette permanence en continu 5 jours sur 7, sans négliger la nécessaire permanence téléphonique URSEN.
54. L'objectif est de ne laisser aucun appel téléphonique sans réponse dans un délai raisonnable. Il en est de même pour la communication électronique.

### **D. Le prélèvement automatique des cotisations**

55. Être syndiqué, c'est d'abord payer ses cotisations. La cotisation est, avec les décharges, ce qui permet au syndicat de fonctionner.
56. Notre priorité est au développement du prélèvement automatique des cotisations : il permet au syndicat d'avoir une rentrée régulière d'argent. Cela simplifie par ailleurs considérablement la gestion des cotisations, permettant au syndicat de se concentrer davantage sur l'activité revendicative et de défense des personnels.
57. Dans un métier marqué par de nombreuses mutations des personnels et dans un paysage marqué par l'existence de trop nombreux déserts syndicaux, le prélèvement automatique des cotisations permet de toujours rester syndiqué, sans rupture dans les versements.

### **E. La dimension interprofessionnelle de notre activité**

58. Nous appartenons à une Confédération. Nous ne sommes pas uniquement des enseignants ou personnels d'éducation, mais aussi des salariés.
59. La prise en compte des questions au-delà de notre champ de syndicalisation (les enseignants et personnels d'éducation) passe en particulier par un travail avec les autres composantes de la FERC CGT (la Fédération de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture) et en particulier avec le SGPEN CGT qui syndique les personnels ATOSS dans nos établissements scolaires.
60. Pour structurer l'activité revendicative commune à l'ensemble des fonctionnaires de l'État, la CGT s'est dotée d'un outil: l'UGFF (l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires). Le SDEN participe à l'activité du Collectif UGFF Nord.
61. Notre investissement dans les structures interprofessionnelles de la CGT (Unions Locales notamment) ne concerne aujourd'hui qu'un nombre très limité de militants. La raison principale de ce faible investissement est notre faiblesse dans notre propre champ professionnel, ce qui conduit à nous concentrer sur ce champ, encore largement à défricher.  
Or la relation avec les salariés des autres secteurs est nécessaire et formatrice, pour eux et pour nous. Elle peut également renforcer la syndicalisation dans notre champ (en faisant notamment connaître davantage l'existence de la CGT dans l'Éducation Nationale). Dans tous les cas, elle permet la construction des convergences nécessaires dans les luttes.
62. Il importe pour le SDEN de faire grandir la conscience interprofessionnelle des syndiqués et, partant, des personnels de l'Éducation. Car les enseignants ne gagneront pas seuls, arc-boutés sur leur seul champ professionnel. C'est l'un des enseignements du mouvement du printemps 2003.
63. Faire grandir cette conscience interprofessionnelle, cela consiste entre autres à aborder dans notre journal des questions qui concernent l'ensemble des salariés du public et du privé, ou encore à réserver sur le panneau syndical dans les établissements un espace consacré aux aspects généraux qui touchent l'ensemble du monde du travail.
64. La cotisation syndicale (1% du salaire net) traduit concrètement notre vision interprofessionnelle : elle finance non seulement l'activité du SDEN et de toutes les structures de notre champ professionnel (URSEN, UNSEN, FERC), mais contribue aussi au financement des structures territoriales CGT (Union Locales interprofessionnelles, Union Départementale) et de la Confédération.
65. Les locaux des Unions Locales CGT sont des lieux de vie ouverts à l'ensemble des structures CGT. Les sections syndicales doivent apprendre à les fréquenter. Les syndiqués de l'Éducation Nationale peuvent certes se réunir au siège du syndicat à Lille, mais aussi dans toutes les UL du département.

## ÉCHOS DU BO

Colette Becquet

## FORMATION

**Baccalauréat technologique techniques de la musique et de la danse. Session 2005.**

**Épreuves du baccalauréat général.**

Mention complémentaire « vendeur spécialisé en produits techniques pour l'habitat ».

Abrogation de la mention « complémentaire « vendeur de produits multimédia ».

Brevet d'initiation aéronautique et certificat d'aptitude à l'enseignement Aéronautique.

Baccalauréat professionnel spécialité métiers de la sécurité, option police Nationale (sessions de février, septembre et novembre 2005).

**Règlement général du Brevet de technicien supérieur.**

Organisation et horaires des enseignements des classes de 1<sup>ère</sup> et terminale des lycées sanctionnés par le baccalauréat général, des lycées sanctionnés par le baccalauréat technologique de la série sciences et technologies de la gestion.

**Programme de l'enseignement de technologie en classe de 6<sup>ème</sup> des collèges.**

## INDEMNITÉS

Indemnisation des frais de **changement de résidence** des fonctionnaires soumis à obligation de mobilité

## AVANCEMENT

Avancement à la **hors-classe** des professeurs certifiés, des professeurs de Lycée professionnel, des professeurs d'éducation physique et sportive et des CPE – année 2005.

## FORMATION CONTINUE

Recueil de candidatures des personnels enseignants du **premier degré** titulaires aux stages de préparation au CAPA-SH ; année 2005-2006.

Programme national de pilotage de la formation continue : dispositifs pour les personnels d'encadrement, les IATOS.

*« Toutes les formations proposées oeuvrent dans le sens d'une professionnalisation accrue des personnels par le développement de leurs compétences individuelles et managériales et dans le sens de la consolidation d'un encadrement cohérent » - « pilotage par les résultats », « optimisation des compétences »...*

## MOUVEMENT

Affectation des personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation à Saint-Pierre-et-Miquelon, et des personnels d'éducation et d'orientation à Mayotte – rentrée 2005.

## CONCOURS

Diplômes et titres permettant de se présenter aux concours de recrutement de certains personnels enseignants. Capes et Capet.

## AUTORISATIONS D'ABSENCE

À l'occasion de principales fêtes religieuses des différentes confessions – Année 2005.

*Fêtes orthodoxes : 6 janvier 2005 (Théophanie) - 7 janvier 2005 (Noël) - 29 avril 2005 (Vendredi saint).  
Fêtes arméniennes : 6 janvier 2005 (Noël) - 3 février 2005 : fête de Saint Vartan—24 avril 2005 : commémoration du 24 avril.  
Fêtes musulmanes : 21 janvier 2005 (Aïd El Adha) - 21 avril 2005 (Al Mawlid Annabawi) - 3 novembre 2005 (Aïd El Fitr).  
Fêtes juives : 4 octobre et mercredi 5 octobre 2005 (Roch Hachana, jour de l'an) - 13 octobre 2005 : Yom Kippour : jour du Grand pardon).  
Fête bouddhiste : 23 mai 2005 : fête du Vesak , jour du Bouddha.*

BO 47 du 23/12/04

BO 01 du 06/01/05

BO 02 du 13/01/05

BO 03 du 20/01/05

BO 46 du 16/12/04

BO 46 du 16/12/04

BO 46 du 16/12/04

BO 01 du 06/01/05

BO 46 du 16/12/04

BO 02 du 13/01/05

BO 03 du 20/01/05

Vendredi 25 février

**Manifestation Régionale**  
**Rendez-vous 15 h**  
**Porte de Paris – Lille**

À l'appel de toutes les organisations syndicales...

**Contre la casse de l'emploi dans l'Éducation nationale...**

En 2005	895 postes supprimés dans les collèges et les lycées	Aucune création de poste dans les écoles malgré 1420 élèves supplémentaires.
Depuis 2002	1969 postes supprimés dans les collèges et les lycées	237 postes supprimés dans les écoles

**Contre les suppressions de sections dans les établissements scolaires...**

C'est la réduction de l'offre de formation à proximité du domicile des élèves ! La casse du Service Public.

**Contre le projet Fillon...**

C'est l'éducation au rabais, l'appauvrissement de l'enseignement professionnel initial, l'augmentation de la charge de travail des enseignants.

**POUR....**

- Une éducation de qualité
- Un système éducatif qui garantit l'avenir de tous les jeunes.
- Une offre de formation qui répond aux souhaits des élèves et des parents.



Sden Cgt Nord

Rue Geoffroy Saint Hilaire  
 Bourse du Travail  
 59042 LILLE CEDEX

Téléphone : 03.20.52.56.55

Messagerie : sdencgt@nordnet.fr